

OBJECTIF

Le Bac Pro Métiers de la sécurité a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée. Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières (bonne condition physique, équilibre personnel, dévouement, capacité d'écoute et de dialogue, responsabilité, discipline, travail d'équipe, respect des consignes et de la confidentialité, maîtrise de soi ...).

Horaires d'enseignement en seconde **à titre indicatif** :

DISCIPLINES	HORAIRES (en classe de 2^{nde})
Français – Hist. Géo – éducation civique	4h30
Anglais	2h
LV2	2h
Mathématiques	2h
Arts Appliqués	1h
Education physique et sportive	2h
Enseignement professionnel (sécurité publique/privée, sécurité incendie, secours à personne, prévention, pratique en ateliers)	13h
Prévention Santé Environnement	1h
Accompagnement Personnalisé	2h

PUBLIC CONCERNE

Tout élève de 3^e, fille ou garçon, disposant de bonnes conditions physiques et répondant aux exigences de la formation.

Les élèves de 2^{nde} GT en réorientation ne peuvent pas candidater.

Les pièces ci-dessous sont obligatoires dans la constitution du dossier :

- **Un certificat médical indiquant l'absence de contre-indication**, délivré par le médecin traitant (ou médecin scolaire) doit être joint au dossier de candidature.
- **Un extrait du casier judiciaire vierge** (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)



Le délai pour l'obtention du casier judiciaire peut être long. Il faut donc veillez à ce que l'élève le demande rapidement.

Si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, **il devra joindre le récépissé de la demande faite sur internet.** Attention, il faudra dans tous les cas fournir l'extrait de casier judiciaire au plus tard le jour des tests.

PROCEDURE DE PRE-RECRUTEMENT

Compte-tenu des exigences particulières de cette formation, il est procédé à un pré recrutement organisé comme suit :

- Une réunion d'information est organisée pour les élèves désirant se porter candidats à cette formation, en vue de leur permettre de mieux cerner les enjeux et conditions propres à la formation et aux métiers de la sécurité. **La présence à cette journée d'information constitue une étape OBLIGATOIRE du parcours de candidature.**
- Les candidats dont les dossiers sont complets participent à la procédure de pré-recrutement organisée au niveau de chaque établissement d'accueil : entretiens avec enseignants de la spécialité et professionnels (police, sapeur-pompier) suivis de tests sportifs (cf. fiche 4-2)
- A l'issue de cette procédure, les élèves ayant obtenu un avis Très Favorable ou Favorable doivent confirmer leur vœu lors de la saisie AFFELNET. Cet avis permet l'attribution d'une majoration de barème par le SAIO, définissant des priorités d'affectation dans AFFELNET, dans la limite des places disponibles. Il ne sera pris en compte que si la formation est demandée **en 1^{er} vœu.**

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le
9 mars

Information et recensement des élèves

- Les établissements d'origine informent les élèves de la procédure, recensent les élèves intéressés et remettent à ces élèves le dossier de candidature et la note d'information joints en fiches 4-1 et 4-2.
- Ils communiquent aux élèves les dates des réunions d'information organisées par les établissements d'accueil

La présence à cette journée d'information constitue une étape obligatoire du parcours de candidature.

Avant le
9 mars

Constitution du dossier de candidature

- **Les établissements d'origine veillent à ce que chaque élève complète l'intégralité du dossier (lettre de motivation et pièces justificatives valides inclus).**
- Le chef d'établissement d'origine doit obligatoirement porter un avis motivé sur le dossier de candidature afin de fournir des éléments pouvant servir de support lors des entretiens.
- Les dossiers incomplets ou avec des pièces justificatives non valides sont systématiquement transmis en retour aux établissements d'origine.

cf.
fiche 4-3

Dépôt des dossiers de candidature et convocations

Aucun dossier (complet ou incomplet) ne sera accepté après la date **arrêtée par l'établissement**. (cf. fiche 4-3)
Seuls les élèves dont les dossiers sont complets (avec toutes les pièces justificatives exigées et valides) sont convoqués aux entretiens de pré-recrutement.

Du 7 au
24 mai

Saisie dans AFFELNET

- Le chef d'établissement d'origine saisit dans AFFELNET les vœux des élèves ayant obtenu un avis Très Favorable ou Favorable et qui souhaitent confirmer leur candidature (*la liste des avis aura préalablement été transmise aux établissements d'origine par les établissements d'accueil*).
- Les avis Très Favorable et Favorable permettent l'attribution d'une majoration de barème par le SAIO, définissant des priorités d'affectation dans AFFELNET.
- Les élèves ayant obtenu un avis Réservé sont invités à formuler des vœux sur d'autres spécialités.



Ces avis seront pris en compte **Si** la formation est demandée en **1^{er} vœu**. **Ils ne garantissent pas une affectation**, celle-ci s'effectuant dans la limite des places. L'élève doit prendre la précaution d'émettre d'autres vœux y compris lorsqu'il a obtenu un avis Très Favorable.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL (calendrier : cf. fiche 4-3)

Organisation de la réunion d'information et des procédures de pré-recrutement

- Les établissements d'accueil organisent une réunion générale d'information sur le Bac Pro métiers de la sécurité.
- A cette occasion ils donnent toutes les informations concernant les exigences et les spécificités de cette formation aux élèves et à leurs représentants légaux.
- Ils organisent la procédure de pré-recrutement (entretiens avec jury composé d'enseignants de la spécialité et de professionnels de la sécurité suivis éventuellement de tests sportifs).

Convocation des élèves aux procédures de pré-recrutement

- Les établissements d'accueil convoquent les élèves ayant remis un dossier complet selon les dates et modalités d'envoi spécifiées par l'établissement.

Réalisation des entretiens de pré-recrutement (suivis éventuellement de tests sportifs)

- Les établissements d'accueil organisent le pré-recrutement des élèves convoqués selon les modalités arrêtées :
- Cette procédure de pré-recrutement donne lieu à l'attribution d'un avis motivé (Très Favorable, Favorable ou Réservé) qui sera porté sur le dossier de candidature de l'élève.

Transmission des avis aux établissements d'origine

- Le chef d'établissement d'accueil transmet aux établissements d'origine la liste des élèves reçus en entretien mentionnant les avis formulés à l'issue du pré-recrutement.
- Les avis Réservés doivent obligatoirement être justifiés.
- Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation : **il est donc essentiel que les élèves et leurs représentants légaux puissent en avoir connaissance dans les meilleurs délais.**



La transmission des avis aux établissements d'origine s'effectuera **à partir du 3 avril, selon les calendriers de chaque établissement**, communiqué aux élèves et à leurs représentants légaux lors des réunions d'information ou des divers entretiens.

Transmission des avis au SAIO

- **Les établissements d'accueil** transmettent au secrétariat du SAIO pour le **14 Mai** dernier délai la liste des élèves reçus en mentionnant les avis formulés à l'issue du pré-recrutement. (cf. *fiche 4-4 : tableau excel*).

AVIS FINAL

Le SAIO procède à l'attribution de majoration de barème en fonction des avis portés par les établissements d'accueil.





Ce bonus est toutefois subordonné à la confirmation par l'élève et ses représentants légaux du choix de la formation et à la saisie du vœu de l'élève dans AFFELNET en rang n° 1 par l'établissement d'origine.

CANDIDATURE
2^{NDE} PROFESSIONNELLE METIERS DE LA SECURITE

4-1

Public concerné : **uniquement les élèves de 3^e**

L'ELEVE	
Nom : Prénom :	
INE : (N° sur certificat de scolarité ou voir le secrétariat établissement)	
Né(e) le :/...../..... Sexe : <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	
Adresse :	
Code postal : Ville :	
Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....	
Courriel :	
SCOLARITE ACTUELLE	
Nom de l'établissement :	
Adresse :	
Courriel (<i>à renseigner impérativement</i>) :	
Classe : <input type="checkbox"/> 3 ^e G ^{alé} <input type="checkbox"/> 3 ^e Prépro <input type="checkbox"/> 3 ^e en alternance (93) <input type="checkbox"/> 3 ^e SEGPA <input type="checkbox"/> DIMA	
CHOIX DE L'ETABLISSEMENT	
<input type="checkbox"/> SEP du lycée F. Joliot Curie 168 rue F. Joliot Curie 77190 Dammarie les Lys	<input type="checkbox"/> LP Charles Baudelaire Bd du Chevalier Bayard 7333 Meaux Cedex
<input type="checkbox"/> LP Eugène Delacroix 4 rue du Dr Schweitzer 93700 Drancy	<input type="checkbox"/> LP François Arago 36 avenue de l'Europe 94190 Villeneuve St Georges
<input type="checkbox"/> LP Privé Foyer de Cachan 36 avenue du Président Wilson 94230 Cachan  Obligation d'un engagement financier des représentants légaux en plus des frais de scolarité « classiques » : 1 070€ Externat 2 250€ Demi-pension 6 740€ Internat	
Signature du candidat :	Signature du ou des représentant(s) légal(aux) :
 Attention, cette demande devra être confirmée lors de la campagne informatisée AFFELNET au mois de mai. Le vœu du candidat devra impérativement figurer en 1 ^{er} rang sur le dossier de demande d'admission.	
PIECES A JOINDRE AU DOSSIER	
<input type="checkbox"/> Photocopies des bulletins scolaires de l'année en cours <input type="checkbox"/> Extrait de casier judiciaire bulletin n°3 (https://www.cin.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20) <input type="checkbox"/> Certificat médical indiquant l'absence de contre-indication (délivré par le médecin traitant ou scolaire) <input type="checkbox"/> Attestation du chef de centre justifiant de l'engagement (si le candidat est déjà sapeur-pompier volontaire) <input type="checkbox"/> Attestation de stage, activités sportives ou associatives ... (justifiant des activités éventuelles du candidat)	
RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Dossier reçu le :/...../.....	
<input type="checkbox"/> Complet	<input type="checkbox"/> Incomplet

note d'information Bac Pro métiers de la sécurité

4-2

OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité :

- soit au sein des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- soit au sein d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

EXIGENCES ET QUALITES REQUISES

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations
- le souci de rendre compte à sa hiérarchie

L'élève devra passer en cours de formation une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur - pompier et devra disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait* doit être joint avec le dossier de candidature. (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)



* Le délai pour l'obtention du casier judiciaire peut être long. Veillez à le demander rapidement.

Si vous ne l'avez pas reçu le jour du dépôt du dossier, **merci de joindre le récépissé de la demande faite sur internet.** Attention, il faudra dans tous les cas fournir l'extrait de casier judiciaire au plus tard le jour des tests.

Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Au cours de sa formation l'élève est amené à étudier aussi bien des matières générales que professionnelles. L'articulation de ces deux types d'enseignements concourt à l'acquisition de compétences et de savoir-faire nécessaires à l'exercice des différents métiers de la sécurité.

Les horaires des disciplines se répartissent en moyenne sur trois ans comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Horaires	Matières	Horaires
Français	4	Organisation institutionnelle et cadre de la sécurité	3
Histoire - Géographie	2	Communication	3
E.C.J.S	0,5	Facteurs culturels et humains	1
Mathématiques	2	C3 Prévenir	2,5
Anglais	3	C4 Intervenir	2,5
Éducation artistique	2	Accompagnement individualisé	2
E.P.S	3	/	/
Sous total	16,5	Sous total	14
TOTAL HEBDOMADAIRE : 30,5			

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique. Elles doivent permettre au candidat d'apprendre à mobiliser ses acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.

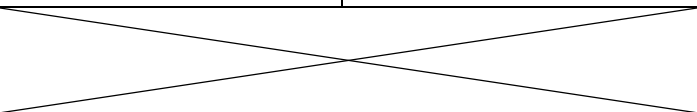
**A REMETTRE AU MEDECIN DELIVRANT LE CERTIFICAT MEDICAL
A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Recommandations de la Brigade des Sapeurs-Pompiers à l'usage des médecins de famille devant établir
un certificat d'aptitude médicale pour présenter un dossier de pré-sélection
au BAC PRO Métiers de la Sécurité.**

(Ce document reste bien entendu indicatif)

Les candidats doivent être en mesure de suivre le programme d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale, sans exemption particulière.

- Indice de masse corporelle (P/T2) < à 30
- Si notion d'asthme : absence de crise, de symptômes et de traitement depuis 3 ans
- Si notion d'épilepsie : absence de crise et de traitement depuis 3 ans
- Absence de malformation, déformation ou lésion de la ceinture scapulaire :
 - Luxation récidivante de l'épaule
 - Luxation de l'épaule datant de moins de 1 an
 - Chirurgie de l'épaule
- Absence de séquelle, de fracture ou présence de matériel d'ostéosynthèse :
 - Absence de lésion ligamentaire du genou cliniquement parlant
 - Absence de syndrome fémoro-patellaire cliniquement parlant
 - Absence de lésion ligamentaire de la cheville avec laxité séquellaire
- Absence d'affectation de la colonne vertébrale avec en particulier absence d'antécédents de conflit disco-radulaire ou cliniquement parlant
- Absence de troubles subjectifs de l'équilibre, d'origine ou périphérique
- Absence d'antécédents de pneumothorax

L'élève doit impérativement suivre la totalité de la procédure aux dates indiquées par l'établissement qu'il souhaite solliciter. Il est possible de suivre la procédure de plusieurs établissements. Ne pourra être demandé dans AFFELNET qu'un établissement pour lequel l'élève a suivi l'ensemble de la procédure et a obtenu un avis Très Favorable ou Favorable						
ETABLISSEMENTS PUBLICS					ETABLISSEMENT PRIVE	
	Lycée Joliot Curie Dammarie les lys (77)	Lycée Charles Baudelaire Meaux (77)	Lycée Eugène Delacroix Drancy (93)	Lycée François Arago Villeneuve St Georges (94)	Lycée Foyer de Cachan Cachan (94)*	
DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	Réunion d'information OBLIGATOIRE	Samedi 10 mars 2018 (pendant la journée porte ouverte) de 9h30 à 10h30 (district 8, 10, 12) de 10h45 à 11h45 (autres districts)	Vendredi 09 mars 2018 à 17h30 (district de Meaux, district 3) Vendredi 09 mars 2018 à 18h15 (autres districts nord Seine et Marne, districts 1,2,5,6,7)	Samedi 17 mars 2018 de 9h00 à 12h00 Cette journée d'information a lieu dans le cadre des portes ouvertes du lycée. Se munir du dossier de candidature et de toutes les pièces justificatives	Vendredi 9 mars 2018 de 18h à 20h	Jeudi 15 mars 2018 de 10h30 à 12h30
	Constitution du dossier de candidature (cf. fiche 4-1)	Avant le 9 mars Important : Joindre l'ensemble des pièces justificatives avec le dossier de candidature (cf. fiche 4-1)				
	Dépôt des dossiers de candidature	17 mars 2018 dernier délai (cachet de la poste faisant foi), à l'établissement (à l'attention du secrétariat du Bac pro métiers de la sécurité)	par voie postale au plus tard le 23 mars 2018 (cachet de la poste faisant foi)	<u>A déposer</u> lors de la journée d'information du 17 mars 2018	soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) soit en mains propres pour le 23 mars 2018	<u>A déposer</u> en mains propres lors de la journée d'information du 15 mars 2018 ou par voie postale avant le 23 mars 2018 (cachet de la poste faisant foi)
	Convocation des élèves aux procédures de pré-recrutement	à partir du lundi 26 mars 2018	à partir du vendredi 30 mars 2018	à partir du jeudi 22 mars 2018	à partir du lundi 26 mars 2018	à partir du lundi 19 mars 2018
	Réalisation des entretiens de pré-recrutement	du mardi 3 au vendredi 6 avril 2018	à partir du lundi 9 avril 2018	du jeudi 12 au vendredi 13 avril 2018	mardi 3 avril 2018	du vendredi 23 mars au vendredi 13 avril 2018
	Tests sportifs			Important : Prévoir une tenue d'EPS pour les tests sportifs	Samedi 7 avril 2018 (matin) Important : Prévoir une tenue d'EPS pour les tests sportifs	Important : Prévoir une tenue d'EPS pour les tests sportifs
	Transmission des avis aux établissements d'origine	A partir du 13 avril et avant le 7 mai dernier délai				
	Transmission des avis au SAIO	Avant le lundi 14 mai dernier délai				
	Saisie des vœux dans AFFELNET	Du 07 au 24 mai				



* **LP Privé Foyer de Cachan : Obligation d'un engagement financier des représentants légaux en plus des frais de scolarité « classiques » :**

- 1 070€** Externat
- 2 250€** Demi-pension
- 6 740€** Internat